

Séance de l'assemblée délibérante du 13 juin 2018

Délibération n°26/2018

Le Comité Syndical du SEAT, légalement convoqué le jeudi 7 juin deux mille dix-huit, s'est réuni à 18 heures, le mercredi 13 juin deux mille dix-huit, en session ordinaire, à Pérignat-ès-Allier.

Titulaires présents :

PETEL Gilles	HEALY Bénédicte
DEMERE Jean-François	BLANCHET Roland
SALLES Daniel	BERNARD Françoise
BRANLARD Gérard	BUCHE Jean-Pierre

Titulaires excusés :

BRUHAT Pascal
DELETANG Claude

Suppléants présents :

BLANCHAMP Gérard

Suppléants excusés :

LANGUILLE Fabienne	DUMAS Olivier
ARDOUREL Sylvie	GUILLAUME Gérard
FEDERSPIEL Hélène	AUBIER Claude
DUPECHER Pierre	HENRION Colette
GUÉLON René	

Membres en exercice	Membres Présents	Membres Représentés	Pouvoirs	Excusés	Votants	POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	8	0	0	2	8	8	0	0

**Objet : Demande de subvention LEADER
Ecopôle du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission**

- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriale ;
- Vu** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu** la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3 alinéa 5 ;
- Vu** la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi dans la fonction publique ;
- Vu** la délibération du 21 mars 2017 « recrutement d'un chargé de mission »

Vu la délibération n°8/2017 du 27 juillet 2017 définissant le plan de financement

Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission »

Vu la délibération n°5/2018 du 7 février 2018 reprenant le plan de financement de l'opération « Ecopole du Val d'Allier – Recrutement d'un chargé de mission » afin d'intégrer les frais de structure

Vu la délibération n° 19/2018 du comité syndical du 11 avril 2018 concernant la demande de subvention LEADER pour le poste de chargée de mission 2018/2019

Vu la délibération n° 20/2018 du comité syndical du 11 avril 2018 concernant la création d'outils de communication

Considérant la nécessité de consulter plusieurs entreprises pour la réalisation d'un site internet, l'impression d'outils de communication et la réalisation d'un film de présentation du projet de l'Ecopole afin de déposer un dossier de demande de subvention LEADER au coût réel,

Le Président présente les résultats des différentes consultations :

- Consultation pour la réalisation d'un site internet :

Plusieurs structures ont été sollicitées directement : Magma Créa, ARCHETYPE COMMUNICATION, un air de pixel, Lauranne Puissant Berger, Scopika, uplift, panthere noire. Départemental du Puy-de-Dôme (mail du 15/05/2018 puis du 01/06/2018 après que plusieurs entreprises aient précisé qu'elles ne répondraient pas à la consultation). Trois offres ont été reçues et l'analyse est présentée ci-dessous :

	Prix TTC	Px sur 10	Offre technique sur 10	Offre graphique 10	Total	Classement
La Panthère noire	3 510,00	10,00	5,00	6,00	15,40	2,00
Skopika	10 896,00	3,22	10,00	10,00	13,22	3,00
ARCHETYPE COMMUNICATION	4 338,00	8,09	8,00	8,00	16,09	1,00

Le Président propose de retenir l'offre d'Archetype Communication pour un montant de 4 338€ TTC

- L'impression de différents supports de communication :

Le Président explique qu'il s'agit de l'impression de carte de visites, de plaquettes de présentation du site de l'Ecopole, de l'impression de banderoles pour indiquer le lieu de l'Ecopole du Val d'Allier lors d'animation et l'impression d'affiches et de programmes dans le cadre de la journée d'animation du 7 juillet organisé par le SEAT.

Le Président présente le devis de l'entreprise Porçu localisée à Cournon pour un montant de 1 794€ TTC soit 1 495€ HT.

Il précise que ces dépenses seront réalisées tout au long de l'année.

- Réalisation d'un film de présentation du projet de l'Ecopole

Le Président explique qu'il est intéressant de travailler sur un support de communication vidéo de 2 minutes environ afin de présenter le site et le projet de l'Ecopole du Val d'Allier. Ce film pourrait être diffusé au sein des conseils municipaux du territoire afin de mieux faire connaître le projet mais il pourrait également être diffusé auprès des potentiels partenaires financiers comme Clermont Auvergne Métropole, le Conseil Départemental du Puy-de-Dôme ou la Région Auvergne-Rhône-Alpes et sur les réseaux sociaux.

Plusieurs entreprises ont été sollicitées :

	Prix TTC	Note Prix (50%)	Note technique (50%)	Note globale	Classement
Visium	4 756,80 €	10,00	9	9,50	1
HMWK	6 920,00 €	6,87	8	7,44	2
JOEL DAMASE	6 960,00 €	6,83	7	6,92	3

Le Président propose de retenir l'entreprise Visium qui bénéficie d'une très bonne réputation et qui propose un partie motion design avec voix off et une partie images, interview qui pourrait être filmé lors de la journée du 7 juillet.

Considérant la fiche dépôt préalable déposée auprès du programme LEADER du 15 mai 2018 pour le recrutement d'un chargé de mission 2018-2019 pour un montant de 52 037,49€ HT,

Considérant que les dépenses en lien avec cette action sont éligibles depuis le 22 mai 2018 et couvre notamment les frais salariaux à partir de juin 2018,

Considérant la nécessité de déposer un dossier complet auprès du programme LEADER comprenant un plan de financement au réel,

Le Président propose de déposer une demande d'aide auprès du Grand Clermont au titre des fonds LEADER pour l'année 2018/2019, respectant le plan de financement suivant :

Dépenses		Recette	
Types de dépenses	Montant HT	Recettes	Montant
Dépenses matérielles	9 074,00 €	LEADER (75%)	38 333,61
Outils de communication et création de différents supports de communication : - Création d'un site internet (4 338,00 € TTC soit 3 615 € HT), - Impression de supports de communication (1 794€ TTC soit 1 495€ HT) - Réalisation d'un film de présentation du site et du projet de l'Ecopole du Val d'Allier (4 756,80 € TTC soit 3 964,00€ HT)	9 074,00 €	Autofinancement (25%)	12 777,88
Dépenses immatérielles	42 037,49 €		
Salaires chargée de mission et indemnités stagiaires et services civiques	41 630,74€		
Frais de repas et d'hébergement	406,75€		
Coût global de l'opération	51 111,49€		51 111,49€

Le Président explique que le SEAT devra prendre en charge, par un autofinancement, tous les surcoûts éventuels non prévus dans le plan de financement ci-dessus.

Après exposé et délibération, sur proposition du Président, le Comité Syndical décide à l'unanimité :

- **D'accepter** l'offre d'ARCHETYPE COMMUNICATION pour un montant de 4 338 € TTC pour la création d'un site internet,
- **D'accepter** l'offre de l'entreprise VISIUM pour la création d'un film de deux minutes afin de présenter le projet et le site de l'Ecopole du Val d'Allier,
- **De demander** une subvention à hauteur de 75% dans le cadre du programme Leader pour le financement du poste « Chargé de mission Ecopole du Val d'Allier » suivant le plan de financement ci-dessus,
- **D'approuver** la prise en charge par un autofinancement des éventuels surcoûts de l'opération,
- **De donner** mandat au Président pour signer tous documents liés aux présentes décisions,
- **De charger** Monsieur Jean-Pierre Buche, en qualité de Président, de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président
M. Jean-Pierre BUCHE

Syndicat d'Etudes et d'Aménagement Touristique
3 Place Onslow 63 800 Pérignat-ès-Allier
Tel: 04-73-78-96-83 / seat63@outlook.fr

